



# Cross du Pain

## Dimanche 28 juin 2015

### Programme et règlement

[www.briesport.fr](http://www.briesport.fr)

#### Le programme

L'Association Brié Sport organise le dimanche 28 Juin 2015 au cœur des plus beaux paysages de la région grenobloise :

- des cross de 7, 10 et 15 km pour adultes nés jusqu'en 1999
- des courses découverte pour les enfants nés entre 2000 et 2011
- des marches à allure libre de 6, 9 et 14 km pour tous

#### Cross de 7, 10 et 15 km, marche de 6, 9 et 14 km

#### Lieu et horaires

Départ et arrivée à l'école du Barlatier, à Brié-et-Angonnes :

- 9H00 pour le cross de 15 km
- 9H15 pour le cross de 10 km
- 9H30 pour le cross de 7 km
- 9H35 pour les marches de 6, 9 et 14 Km

#### Parcours

Une boucle autour de Brié, essentiellement sur chemins, mais passant également par des sections de route ouvertes à la circulation. Le dénivelé positif est d'environ 520 m (15 Km), 240 m (10 km), 140 m (7 km), 130m (marche de 6 Km), 230m (marche de 9 Km) et 510m (marche de 14 Km). Le détail des parcours est disponible sur [www.briesport.fr](http://www.briesport.fr).

## **Participation**

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s nés jusqu'en 1999 (autorisation parentale requise pour les mineurs).

Pour les licencié(e)s, une photocopie de la licence sportive (FFA, FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS ou UGSEL) en vigueur est requise lors de l'inscription. Aucune autre licence ne sera acceptée.

Pour les non licencié(e)s, un certificat médical daté de moins d'un an, avec la mention « course à pied en compétition », est obligatoire.

Aucun certificat médical n'est requis pour la marche.

## **Tarifs**

Le prix de l'engagement individuel (inscription en ligne) est fixé à :

- 12 € pour le cross de 15 km
- 10 € pour le cross de 10 km
- 8 € pour le cross de 7 km
- 6 € pour les marches de 6, 9 et 14 Km

Une majoration de 3€ pour le cross et de 2 € pour les marches sera appliquée en cas d'inscription le jour de la course.

## **Ravitaillement**

Des postes de ravitaillement seront placés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée (fermeture à 13H).

## **Lots et récompenses**

Toutes les personnes inscrites se verront remettre un cadeau surprise à l'arrivée.

Chaque participant pourra participer à un tirage au sort après l'arrivée sur présentation de son dossard.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement scratch du 10 et 15 km se verront remettre un cadeau surprise.

Les premiers de chaque catégorie récompensée du 10 et 15 km recevront une coupe.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement scratch du 7 km recevront une coupe.

Voir le site web de l'événement pour le tableau détaillé des récompenses.

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

## **Courses enfants**

### **Lieu**

Départ et arrivée à l'école du Barlatier, à Brié-et-Angonnes :

### **Parcours et horaires**

Les parcours sont définis en fonction de l'âge des enfants :

- 2000-2003 : Distance : 2.5 Km ; Départ 11H

- 2004-2005 : Distance : 1.4 Km ; Départ 11H20
- 2006-2007 : Distance : 900 m ; Départ 11H30
- 2008-2009 : Distance : 450 m ; Départ 11H40
- 2010-2011 : Distance : 100 m ; Départ 11H50

Ces parcours d'initiation à la course à pied sont de type randonnée populaire, sans chronométrage ni classement officiel.

Tous les parcours enfants sont plats et ont lieu sur route fermée et sentier, à l'exception du parcours de 2.5 Km qui a lieu sur sentier et petite route (sécurisée par des signaleurs).

### **Participation**

Les parcours « Découverte » sont ouverts aux enfants nés entre 2000 et 2011.

Une autorisation parentale est requise et pourra être déposée en ligne sur internet. Les enfants courent sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuelles chutes ou problèmes de santé survenant pendant ou à la suite de la course.

### **Lots et récompenses**

Tous les participants recevront une médaille et un cadeau-surprise.

### **Tarifs**

L'inscription aux courses enfants est de 2 € par enfant, sans majoration sur place le dimanche 28 Juin.

### **Inscriptions**

Les inscriptions seront prises :

- Sur <https://www.engage-sports.com/competition/inscription/1974-course-a-pied/> jusqu'au Vendredi 26 juin 2015 à minuit;
- par courrier (réception jusqu'au 25 Juin 2015)
- sur place, le samedi 27 Juin 2015 de 14h à 18h (école du Barlatier à Brié et Angonnes) ;
- sur place, le jour de la course, au plus tard 20 minutes avant chaque départ.

Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

### **Documents requis pour les cross de 7, 10 et 15 Km**

Pour les licencié(e)s, une photocopie de la licence sportive (FFA, FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS ou UGSEL) en vigueur est requise lors de l'inscription. Aucune autre licence ne pourra être acceptée.

Pour les non licencié(e)s, un certificat médical daté de moins d'un an, autorisant « la course à pied en compétition », est obligatoire.

Aucun dossard ne pourra être délivré sans un de ces documents.

## **Documents requis pour les courses enfants**

Les courses enfants n'étant pas organisées sous la forme de compétition, aucun certificat médical n'est nécessaire.

## **Dossards**

Les dossards seront remis à l'école du Barlatier à Brié et Angonnes, lors des inscriptions la veille et le jour même au plus tard 20 min avant le départ de la course.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le dossard devra être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles (non fournies par l'organisation).

## **Prestations**

### **Sanitaires**

Des toilettes, vestiaires et douches seront disponibles sur place en accès libre pour les participants.

### **Consigne**

Un service de consigne sera mis à disposition pour les participants souhaitant déposer des affaires personnelles pendant la course. Le dossard sera requis pour déposer et reprendre les affaires.

La consigne sera assurée à partir de 8H et fermera à 12H. Les participants sont invités à reprendre leurs affaires avant la fermeture de la consigne.

### **Ravitaillement et Restauration**

Des postes de ravitaillement seront organisés sur chaque parcours (1 sur le 7 Km, 2 sur le 10 Km et 3 sur le 15 Km). Un buffet campagnard sera offert aux participants à l'arrivée. Par ailleurs, un service de restauration payant sera proposé. Une aire de repas sera prévue sur place à cet effet.

### **Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un système de puce attachée à la chaussure et réalisé par la société Chrono Consult. Les résultats temporaires seront publiés sur place après l'arrivée de chaque course. Les résultats définitifs seront mis en ligne sur le site du Cross.

Attention, en cas de perte de la puce, une participation de 10 € sera demandée.

## **Divers**

### **Assurance organisation**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stades.

### **Assurance Individuelle**

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

## **Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive, ainsi que toute responsabilité envers les participants, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée, ou à signaler son abandon. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du participant

## **Règlementation**

Le Cross du Pain est une épreuve organisée en conformité avec la réglementation 2015 des courses et des manifestations hors stade.

## **Droits d'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée pour l'utilisation de son image si elle est diffusée par la suite sur tous les supports de communication (site internet, journal, ...).

## **Sécurité**

Deux équipes de la Fédération Française de Secourisme sera présente durant l'événement, en complément des signaleurs répartis sur le parcours. Un médecin urgentiste sera également mandaté pour l'occasion.

Les intersections avec une voie routière seront sécurisées par un signaleur.

Les coureurs sans dossard – piétons, accompagnateurs, cyclistes, rollers – sont interdits sur le parcours.

## **Informatique et liberté**

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des messages d'information par e-mail. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous le signaler par e-mail.

Les participants acceptent que leur résultat à la course soit publié sur le site internet de l'épreuve, ainsi que sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

## **Annulation**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Un participant ne pouvant être présent au départ ou souhaitant annuler son inscription ne pourra demander à être remboursé.

## **Acceptation du Règlement**

Les concurrents, de par leur inscription, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement ci-dessus.

## **Contacts et renseignements**

web : [www.briesport.fr](http://www.briesport.fr)

courriel : [crossdupain@gmail.com](mailto:crossdupain@gmail.com)